

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024.091 Séance du **VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 15 octobre 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, MARTINEZ, PAILLASSON,

3 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Serge LEVET à Valérie GUGLIOTTA, Fabienne PICHAT à Véronique FENEUL

6 absents :

MM. REAL-LAFFRIQUE, JOURNE, ROGUET, ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme - PLU - de la commune de Cranves-Sales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, par arrêté n°A2024-127 daté du 18 juillet 2024, Monsieur le Maire de la commune de Cranves-Sales a engagé la modification simplifiée n°4 du PLU de sa commune.

Cette modification a pour principaux objectifs de faciliter le développement des équipements publics en apportant une modification au règlement écrit du PLU consistant à réduire à 1m minimum le recul des constructions et installations à destination d'équipements publics et d'intérêt collectif en zone UH.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet a été transmis pour avis en mairie de Vétraz-Monthoux, le 20 septembre 2024.

Après saisine de la commission Urbanisme, Développement durable et Déplacements, il apparaît que cette modification simplifiée n'apporte pas de remarque particulière.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Cranves-Sales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : **EMET** un avis favorable au projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Cranves-Sales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 octobre 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 24/10/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.